



RHUMATO

DPC



DPC : quoi de neuf en 2016 ?

Bien comprendre la nouvelle réglementation

Le DPC est certes une obligation pour tous les professionnels de santé mais reste surtout une **opportunité unique d'accéder à une formation** et une évaluation professionnelle indépendante financièrement, scientifiquement validées et avec RHUMATO DPC spécifiquement dédiées au « **cœur de métier** » des rhumatologues.

Les **nouveaux critères de prise en charge** vont dans le sens des méthodes de travail et des **exigences de qualité** qui ont toujours prévalu chez RHUMATO DPC, ce qui était loin d'être le cas pour maints programmes opportunistes de qualité bien médiocre que nous avons vu fleurir ça et là qui devraient disparaître.

Des programmes comportant uniquement une session « FMC » ou au contraire uniquement une session « Evaluation des Pratiques Professionnelles » seront possibles dès que la loi de santé sera appliquée et les forfaits de rémunération connus. Nous vous tiendrons informés.

En 2016, l'enveloppe individuelle de chaque médecin sera maintenue et vous devriez disposer de **trois ans pour l'utiliser**. Mais, comme vous l'avez constaté en 2015, l'enveloppe budgétaire du DPC avait été entièrement consommée fin septembre 2015. Aussi, nous ne pouvons donc que vous conseiller de **vous inscrire avant l'été** à un programme sur rhumatodpc.fr, la date d'inscription et non la date de réalisation servant de référence pour l'OGDPC.

Selon vos convenances personnelles vous y choisirez la convivialité d'une réunion présentielle, ou les facilités d'un programme en e-learning.

RHUMATO DPC

Secrétariat : 1 Cours Victor Hugo, 42000 Saint Etienne

Email : webmaster@rhumatodpc.fr | Site internet : rhumatodpc.fr